

Équilibre vie professionnelle, vie privée : adaptation du congé parental

Le Parlement européen a adopté de nouvelles règles qui permettront aux parents de concilier leur travail et leur vie familiale.

Grâce à des conditions de travail plus flexibles et des exigences minimales à l'échelle européenne en matière de congés parentaux, les parents qui travaillent pourraient concilier leurs intérêts privés et professionnels plus facilement et ne devraient pas avoir à faire de choix. Le Parlement européen avance vers une [Europe plus sociale](#).

Permettre l'égalité des genres en encourageant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et privée

En 2017, dans l'Union européenne, le taux d'emploi des femmes était inférieur à celui des hommes (66.5% contre 78%). Les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel pour s'occuper des enfants ce qui entraîne des interruptions de carrières, des salaires plus bas et des [retraites](#) plus faibles que celles des hommes.

L'objectif de ces nouvelles règles, adoptées par les députés européens le 4 avril, est d'encourager la représentation des femmes dans le monde du travail ainsi que de renforcer le rôle du père ou du second parent. Cela encouragerait l'égalité de genres et offrirait autant d'opportunités aux mères qu'aux pères.

VIE PROFESSIONNELLE vs **VIE PRIVÉE**

QU'EST-CE QUI CHANGE SELON LES NOUVELLES RÈGLES ?

- 10 jours ouvrables** de **CONGÉ DE PATERNITÉ** aux alentours de la naissance
- Au moins **4 mois** de **CONGÉ PARENTAL** par parent, dans lesquels 2 mois sont non transférables
- 5 jours ouvrables** de **CONGÉS** par an **POUR LES SOIGNANTS** qui s'occupent d'un membre de leur famille gravement malade
- RÉGIMES DE TRAVAIL PLUS FLEXIBLES**

CONGÉ MATERNITÉ	CONGÉ DE PATERNITÉ	CONGÉ PARENTAL
Congé à prendre par les mères juste avant, pendant ou immédiatement après la naissance	Courtes périodes de congé pour les pères, en général juste après la naissance de l'enfant	Période de congé pour prendre soin des enfants durant les premières années de vie

Sources : Service de recherche du Parlement européen, Commission européenne

europarl.eu

FR_worklife

Nouvelles règles : éléments principaux

Les nouvelles règles offriront :

- le droit à un congé paternité, rémunéré au moins au niveau du congé maladie, d'une durée minimale de 10 jours pour les pères ou personnes qui exercent ce rôle.
- le droit à un congé de paternité de minimum 4 mois dont 2 mois non transférables et payés. Le niveau de compensation pour la période non transférable doit être fixé par l'État membre.
- un congé de 5 jours pour les travailleurs qui prennent soin d'un parent gravement malade ou dépendant.

Grâce à ces règles, les parents (d'enfants jusqu'à 8 ans) qui travaillent et les personnes qui s'occupent d'enfants auront le droit de demander des horaires de travail flexibles ou réduits.

Prochaines étapes

Ces règles devront maintenant être acceptées par le Conseil. Les États membres devront se conformer aux règles d'ici trois ans.

Liens associés

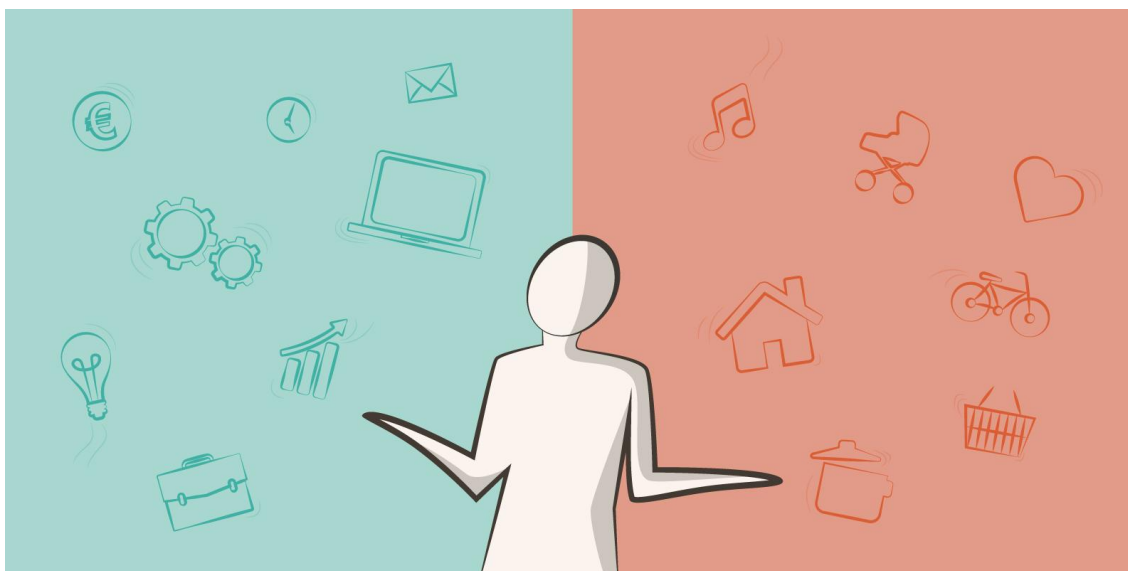
[Les députés ont adopté des mesures visant à concilier carrière et vie privée](#)

[Fiche de procédure](#)

[La rapporteure](#)

[Service de recherche du Parlement européen](#)

[Infographie du service de recherche du Parlement européen](#)



worklife_cover